

**Conditions générales d'utilisation et de services Artiste**  
**Version 1.6 \_ mai 2023**

**DISPOSITIONS INTRODUCTIVES**

---

**Article 1. Définitions**

**Abonnement** : désigne la formule choisie par l'Artiste sur la Plateforme, déterminant la nature des Services et leur Prix. BULB propose plusieurs Abonnements.

**Acheteur** : désigne le Visiteur qui achète une Œuvre à l'Artiste via la Plateforme.

**Artiste** : désigne le photographe d'art, qui crée un Compte sur la Plateforme afin de bénéficier des Services proposés par BULB. L'Artiste agit dans le cadre de son activité professionnelle (artisan / auteur). Il est un professionnel au sens du Code de la consommation.

**BULB** : désigne la société BULB, SAS au capital de 15.000,00 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES, sous le numéro 921 640 256, ayant son siège social situé 1 allée du Landry 35000 Rennes, adresse à laquelle elle fait élection de domicile pour les besoins des CGUS. BULB est éditrice de la Plateforme.

**Commission** : désigne le pourcentage prélevé par BULB sur le prix public de vente (TTC) de l'Œuvre sur la Plateforme à chaque transaction entre l'Artiste et un Acheteur, et constituant une partie du Prix des Services. Le taux de la Commission varie en fonction de l'Abonnement choisi.

**Compte** : désigne l'espace numérique personnel de l'Artiste, lui permettant d'accéder à la Plateforme et aux Services.

**Conditions Générales d'Utilisation et de Services** ou **CGUS** : désignent le présent document.

**Contenu Illicite** : désigne toute information illégale ou se rapportant à des activités illégales, et notamment, toute information 1) portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers ; 2) à caractère diffamatoire ou injurieux ; 3) faisant l'apologie de crimes contre l'humanité, contestant de tels crimes ou les banalisant ; 4) incitant à commettre des actes terroristes ou faisant l'apologie du terrorisme ; 5) incitant à la haine raciale, à la haine à l'égard de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur handicap ; 6) touchant à la pornographie infantine ; 7) incitant à la violence, notamment aux violences sexuelles et sexistes ; 8) portant atteinte à la dignité humaine.

**Données** : désignent tous éléments, fichiers, données et informations, de toutes natures, contenus ou non dans un document, transmis, téléchargés, produits, diffusés et publiés par l'Artiste lors de l'utilisation des Services. Les Données peuvent contenir des Données Personnelles.

**Données Personnelles** : désignent toutes données et informations permettant d'identifier directement ou indirectement l'Artiste, personne physique.

**Œuvre** : désigne la photographie d'art prise par l'Artiste et diffusée par ce dernier sur la Plateforme à des fins de commercialisation.

**Parties** : désigne BULB et / ou l'Artiste.

**Plateforme** : désigne le site Internet accessible à l'adresse [www.bulb.art](http://www.bulb.art) et la plateforme web adossée audit site, édités par BULB et par l'intermédiaire desquels sont fournis les Services.

**Profil** : désigne l'espace et le Service accessible via le Compte de l'Artiste qui lui permet de présenter, notamment, son entreprise, les expositions en cours, ses prix et récompenses.

**Services** : désignent les services fournis par BULB à l'Artiste, par l'intermédiaire de la Plateforme. Les Services sont décrits dans les CGUS.

**Visiteur** : désigne l'internaute qui se rend sur la Plateforme pour consulter les Œuvres de l'Artiste. Le Visiteur peut être un consommateur ou un professionnel.

## **Article 2. Objet**

Les CGUS définissent principalement :

- Les conditions de mise à disposition de la Plateforme par BULB et de son utilisation par l'Artiste ;
- Les conditions de fourniture des Services par BULB ;
- Les obligations des Parties.

## **Article 3. Entrée en vigueur – opposabilité**

Les CGUS sont accessibles, à tout moment, sur demande auprès de BULB ou par un lien accessible sur la Plateforme.

Elles entrent en vigueur et sont opposables à l'Artiste qui reconnaît en avoir pris connaissance, et les avoir acceptées en cochant une case prévue à cet effet, lors de la création de son Compte.

## **Article 4. Durée**

Les CGUS sont conclues pour une durée indéterminée, tant que l'Artiste dispose d'un Compte.

## **Article 5. Modification des CGUS**

BULB notifiera l'Artiste par courriel de tout changement proposé des CGUS.

La nouvelle version des CGUS entrera en vigueur après expiration d'un délai de préavis d'au moins quinze (15) jours à compter de ladite notification.

Ce délai de préavis sera raisonnable et proportionné à la nature et à l'étendue des changements envisagés par BULB et à leurs conséquences pour l'Artiste.

L'Artiste peut renoncer au délai de préavis, à tout moment après la réception de la notification, par déclaration écrite ou par un acte positif clair.

L'utilisation de la Plateforme par l'Artiste pendant ce délai de préavis constitue un tel acte, sauf si BULB a octroyé un délai de préavis supérieur à quinze (15) jours pour permettre à l'Artiste d'effectuer toutes adaptations techniques ou commerciales nécessaires pour se conformer à la nouvelle version des CGUS.

L'Artiste est informé que BULB n'est pas tenue de respecter ledit délai de préavis dans certains cas prévus par la loi (ex. : nouvelles obligations légales, protection contre la fraude ou des risques en matière de cybersécurité).

## **ACCÈS A LA PLATEFORME**

---

### **Article 6. Conditions d'accès**

L'accès à la Plateforme et aux Services est réservé à l'Artiste qui répond aux conditions listées ci-après.

L'Artiste doit :

- Être majeur c'est-à-dire avoir plus de dix-huit (18) ans ;
- Être photographe et exercer sous le statut professionnel de son choix et adapté à son activité (ex. : photographe artisan et / ou auteur) ;
- Être établi en France métropolitaine.

#### **Article 7. Création du Compte**

Pour accéder à la Plateforme et utiliser les Services, l'Artiste doit créer un Compte.

Une personne physique ou morale ne peut créer qu'un (1) seul Compte.

L'Artiste doit compléter un formulaire d'inscription et renseigner les Données signalées comme étant obligatoires.

L'Artiste choisit ensuite un mot de passe en respectant les règles tenant à la sécurité des mots de passe fixées par BULB. L'Artiste peut réinitialiser son mot de passe à tout moment sur la Plateforme.

Une fois le formulaire validé, un email de vérification contenant un lien d'activation du Compte, est envoyé sur l'adresse email renseignée au préalable.

L'Artiste peut ensuite se connecter à son Compte.

### **DESCRIPTION DES SERVICES**

---

#### **Article 8. Choix de l'Abonnement**

Les Services fournis par BULB varient en fonction de l'Abonnement souscrit par l'Artiste.

#### **Article 9. Profil de l'Artiste**

BULB permet à l'Artiste, via son Compte, de compléter son Profil.

Les Données intégrées par l'Artiste dans son Profil seront diffusées sur la Plateforme et accessibles aux Visiteurs.

L'Artiste peut diffuser via son Profil toutes informations utiles à destination des Visiteurs et Acheteurs (ex. liées à son parcours professionnel et à l'Œuvre), et en particulier mettre à la disposition des Acheteurs ses propres documents contractuels. L'Artiste garantit à BULB la véracité de ces informations.

#### **Article 10. Marketplace**

**10.1.** BULB met en relation l'Artiste avec des Acheteurs désireux d'acquérir ses Œuvres et lui fournit les moyens techniques pour contractualiser avec eux. BULB AGIT EN TANT QUE SIMPLE INTERMEDIAIRE ET NON EN TANT QUE REVENDEUR DES ŒUVRES DE L'ARTISTE.

**10.2.** L'Artiste peut ajouter un nombre illimité d'Œuvres via son Compte à des fins de commercialisation. Tous les formats sont autorisés. Les seuls supports acceptés sont l'aluminium et le bois.

L'Artiste doit décrire chaque Œuvre ajoutée en précisant :

- Son titre ;

- Son année de réalisation ;
- Ses principales caractéristiques (format, support, taille de l'Œuvre, émotions ressenties, valeurs projetées, nombre d'exemplaires, etc.) ;
- Le lieu de la prise de vue.

Ces informations sont accessibles aux Visiteurs, une fois l'Œuvre mise en ligne.

**10.3.** La mise en ligne de chaque Œuvre est soumise à une sélection préalable de BULB. Cette sélection a uniquement pour finalité d'assurer une cohérence éditoriale des éléments diffusés sur la Plateforme. BULB se réserve le droit de refuser cette mise en ligne dès lors que l'Œuvre ne respecterait pas les caractéristiques fixées à l'article 16 des CGUS. BULB peut également conseiller à l'Artiste de revoir les textes et les paramètres associés à son Œuvre et proposer une nouvelle version.

**10.4.** L'Artiste est informé qu'une fois mises en ligne, les Œuvres sont référencées, par défaut, par nom de l'Œuvre et de l'Artiste, par localisation et par mots-clés. Les mots-clés sont définis par l'Artiste.

L'Acheteur peut également décider de modifier le classement par défaut en sélectionnant un critère de tri différent (du moins cher au plus cher, du plus cher au moins cher...) ou en utilisant des filtres (fourchette de prix, couleur, support, émotions véhiculées par l'Œuvre...).

L'ABONNEMENT CHOISI PAR L'ARTISTE ET EN PARTICULIER, LE PRIX, SONT SANS EFFET SUR LE CLASSEMENT DES ŒUVRES DE L'ARTISTE SUR LA PLATEFORME.

**10.5.** L'Artiste fixe librement le prix public de vente de chacune de ses Œuvres, en euros. Le prix public de vente de l'Œuvre doit s'entendre hors frais de livraison. L'Artiste peut modifier le prix public de vente de l'Œuvre à tout moment, hors commande en cours.

L'Artiste est informé que BULB se réserve la possibilité de pratiquer des promotions ponctuelles (ex. : réduction pour un premier achat, inscription à la newsletter) afin de favoriser et déclencher un achat. La promotion s'appliquera sur le prix (global) payé par l'Acheteur.

Le coût de la promotion est supporté par BULB. L'Artiste percevra donc le prix public de vente de l'Œuvre (hors coût de livraison) déterminé et publié par ce dernier sur la Plateforme, déduction faite de la commission de BULB.

**10.6.** A chaque commande d'une Œuvre de l'Artiste, le prix versé par l'Acheteur sera mis sous séquestre chez un prestataire de BULB.

Il sera ensuite demandé à l'Artiste de confirmer ou refuser la commande. Une commande ne peut être refusée qu'en cas d'indisponibilité de l'Œuvre ou de l'Artiste (ex. déplacement professionnel, congé, maladie...).

La commande d'une Œuvre sera annulée et aucune somme ne sera versée à l'Artiste :

- A défaut de confirmation de la commande par l'Artiste sous quarante-huit (48) heures ;
- En cas de rétractation de l'Acheteur dans le délai légal, conformément aux dispositions du Code de la consommation.

Dans ce dernier cas, l'Artiste s'engage, à compter de la réception de l'Œuvre retournée par l'Acheteur, à informer BULB, par tout moyen (email ou téléphone avec confirmation écrite), dans un délai de vingt-quatre (24) heures, l'existence éventuelle d'anomalie, d'endommagement, etc. de l'Œuvre. A défaut, l'Œuvre sera considérée comme retournée et réceptionnée conforme.

BULB remboursera à l'Acheteur les sommes versées au titre de la commande annulée.

**10.7.** BULB versera à l'Artiste un montant égal au prix public de vente de l'Œuvre sur la Plateforme, hors frais de port, déduction faite de sa Commission, à l'issue du délai légal de rétractation de quatorze (14) jours dont bénéficie l'Acheteur, démarrant le lendemain de la réception de l'Œuvre par l'Acheteur.

AINSI, L'ARTISTE RECONNAIT ET ACCEPTE QUE LE PRIX PUBLIC DE VENTE DE L'ŒUVRE (DEDUCTION FAITE DE LA COMMISSION) NE LUI SOIT PAS VERSE IMMEDIATEMENT APRES L'ACHAT DE L'ŒUVRE PAR L'ACHETEUR, AFIN D'ASSURER LE RESPECT DU DROIT DE RETRACTATION DE CE DERNIER.

**10.8.** L'Artiste ne peut livrer ses Œuvres qu'en France métropolitaine.

BULB mettra à disposition de l'Artiste, via son Compte, une étiquette d'expédition lui permettant d'adresser l'Œuvre via le transporteur proposé par BULB.

L'Œuvre est garantie pendant le transport, dans les conditions prévues par le contrat souscrit entre BULB et le transporteur sélectionné par l'Artiste pour la livraison de son Œuvre.

**10.9.** BULB fournira, par ailleurs, à l'Acheteur, pour le compte de l'Artiste, une étiquette d'expédition pour lui permettre de retourner l'Œuvre à l'Artiste en cas d'exercice de son droit de rétractation.

Dans le cas où le contrat de vente entre l'Artiste et l'Acheteur serait annulé et / ou résolu en raison du non-respect par l'Artiste de ses obligations légales ou contractuelles, ce dernier sera, seul, responsable et en charge de la gestion et l'organisation des retours de l'Œuvre (fourniture de l'étiquette de retour, suivi avec l'Acheteur, remboursement, etc.).

#### **Article 11. Tableau de bord**

BULB met à disposition de l'Artiste un tableau de bord pour lui permettre de suivre ses commandes en cours et de disposer d'un récapitulatif de ses ventes passées.

#### **Article 12. Support**

En fonction de l'Abonnement, BULB propose un service support pour répondre à toute demande de l'Artiste liée à l'utilisation de la Plateforme ou à la vente de ses Œuvres.

BULB peut alors être contactée par mail, à l'adresse [crew@bulb.art](mailto:crew@bulb.art).

En tout état de cause, BULB ne traite les demandes de l'Artiste que pendant les jours et heures ouvrés suivants : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14 à 18h.

### **PRIX - PAIEMENT**

---

#### **Article 13. Prix**

Le coût des Services (ci-après le « **Prix** ») est affiché sur la Plateforme, en euros et toute taxe comprise. Il dépend de l'Abonnement choisi par l'Artiste.

En tout état de cause, le Prix prend la forme d'une Commission, éventuellement combinée à un prix fixe, facturé une (1) fois par mois.

L'Artiste peut changer d'Abonnement et donc le Prix à tout moment. Dans ce cas, le changement de Prix sera effectif le mois suivant.

BULB se réserve le droit de modifier ses tarifs, à tout moment, tout en garantissant à l'Artiste l'application du Prix en vigueur au jour du choix de l'Abonnement.

#### **Article 14. Paiement**

La Commission est directement retenue par BULB à chaque transaction entre l'Artiste et l'Acheteur et sera touchée par BULB à l'issue du délai de rétractation dont bénéficie l'Acheteur.

Le Prix de l'Abonnement est automatiquement débité par BULB une (1) fois par mois, sur la carte bancaire dont l'Artiste a renseigné les coordonnées via le service de paiement mis à disposition par le prestataire de BULB.

BULB n'accède pas aux coordonnées bancaires de l'Artiste, conservées par son prestataire. Les coordonnées bancaires saisies sont cryptées et protégées grâce à un système de sécurité destiné à empêcher des tiers non autorisés d'intercepter ces données, d'y accéder, de les déformer ou de les détourner à leurs profits.

BULB transmet à l'Artiste une facture mensuelle du Prix de l'Abonnement. Les factures sont disponibles à tout moment sur le Compte de l'Artiste.

### **OBLIGATIONS DE L'ARTISTE**

---

#### **Article 15. Utilisation de la Plateforme**

**15.1.** L'Artiste s'engage à utiliser la Plateforme et les Services conformément à sa destination (c'est-à-dire pour les seuls Services visés par les CGUS), aux lois et règlements en vigueur, et dans le respect des droits des tiers.

Il s'engage à ne pas avoir une utilisation déraisonnable et excessive de la Plateforme et des Services et à ne pas affecter la stabilité, la sécurité et la qualité de la Plateforme et des Services.

**15.2.** L'Artiste garantit la confidentialité de son mot de passe qui lui est strictement personnel et s'engage à ne le communiquer à aucune autre personne, y compris au sein de son entreprise. L'Artiste s'engage également à ne pas solliciter, recueillir ou utiliser le mot de passe d'un autre Artiste pour accéder à la Plateforme.

**15.3.** L'Artiste s'engage à communiquer à BULB des informations exactes, en particulier lors de la création de son Compte et de la complétion de son Profil. L'Artiste s'engage, par ailleurs, à tenir ces informations à jour.

BULB ne saurait être tenue responsable, y compris par des tiers, en cas d'informations mensongères, non-valables ou erronées concernant l'Artiste (ex. un parcours professionnel mensonger) ou dans le cas où elle n'aurait pas été avisée par l'Artiste d'un changement de situation (ex. abandon du statut de photographe professionnel).

**15.4.** Il est interdit à l'Artiste de :

- Télécharger, diffuser ou publier sur la Plateforme des Contenus Illicites ;
- Contaminer la Plateforme par un virus ou déposer un document contaminé par un virus ;
- Procéder à une quelconque modification de la Plateforme ;
- Altérer le fonctionnement de la Plateforme ou nuire à celui-ci ;
- Accéder ou se maintenir sans y être habilité dans tout ou partie de la Plateforme ou utiliser tout outil afin d'accéder ou se maintenir sans y être habilité dans tout ou partie de la Plateforme ;
- Utiliser des logiciels ou appareils manuels ou automatés, robots de codage ou autres moyens pour accéder, explorer, extraire ou indexer toute page ou éléments de la Plateforme ;
- Référencer ou créer des liens vers tout contenu ou information disponible sur la Plateforme ;
- Référencer ou créer des liens sur la Plateforme vers tout contenu ou information disponible à l'extérieur de la Plateforme ;

- Extraire, réutiliser les contenus de quelque manière et à quelque fin que ce soit, et les publier sur un autre site et plus largement sur Internet, en dehors des cas prévus aux CGUS ;
- Mandater, solliciter, inciter ou permettre à toute personne d'enfreindre une ou plusieurs de ces interdictions ou plus largement les CGUS.

#### **Article 16. Caractéristiques de l'Œuvre**

L'Artiste s'engage à exclusivement diffuser et mettre en vente sur la Plateforme des Œuvres originales, protégées par le droit d'auteur, qui respectent les caractéristiques d'une photographie d'art, tirée par ou sous le contrôle de l'Artiste dans la limite de trente (30) exemplaires, tous formats et supports confondus.

En outre, l'Artiste s'engage à diffuser sur la Plateforme des Œuvres qui respectent les valeurs véhiculées par BULB et sa ligne éditoriale.

#### **Article 17. Vente de l'Œuvre**

L'Artiste ne propose à la vente sur la Plateforme que les numéros de tirage de son Œuvre non encore vendus.

L'Artiste s'engage à produire et livrer à l'Acheteur une Œuvre de qualité, conforme à la commande et exempte de tout vice afin de ne pas porter atteinte à l'image de BULB.

Il s'engage à emballer son Œuvre avec le plus grand soin en utilisant l'étiquette fournie par BULB. L'Artiste doit intégrer dans le colis un certificat d'authenticité. Il peut utiliser le certificat d'authenticité fourni par BULB.

L'Artiste expédie le colis contenant son Œuvre dans un délai de cinq (5) jours à compter de la confirmation de la commande par ses soins. Il s'engage à respecter les horaires convenus avec le transporteur pour l'enlèvement du colis.

L'Artiste s'engage à assurer auprès de l'Acheteur un service client de qualité et en langue française. Il fait preuve d'amabilité et de courtoisie.

En tout état de cause, l'Artiste s'engage à adopter une attitude et un discours respectueux vis-à-vis de l'Acheteur, exempt de tous termes ou expressions qui pourraient être qualifiés de Contenus Illicites ou qui seraient contraires aux bonnes mœurs et susceptibles de porter atteinte à l'image de BULB.

#### **Article 18. Relations avec l'Acheteur**

IL EST RAPPELE QUE BULB AGIT EN TANT QUE SIMPLE INTERMEDIAIRE. LE CONTRAT DE VENTE DE L'ŒUVRE EST CONCLU ENTRE L'ACHETEUR ET L'ARTISTE.

L'Artiste est donc seul responsable du respect de ses obligations en tant que vendeur professionnel. En particulier, lorsque l'Artiste contracte avec des Acheteurs consommateurs, il lui incombe de respecter les obligations définies par le Code de la consommation, et notamment de remplir son obligation d'information précontractuelle (au sujet, par exemple, du droit de rétractation de l'Acheteur ou des garanties légales). L'Artiste doit également fournir ses conditions générales de vente à l'Acheteur consommateur. S'il n'en possède pas, BULB recommande à l'Artiste de les mettre en place. Pour l'aider, BULB fournit à l'Artiste une notice d'information en annexe 1, rappelant les obligations légales auxquelles sont soumis les Artistes en tant que revendeur professionnel en ligne.

En conséquence, l'Artiste réglera lui-même tout litige l'opposant à l'Acheteur. Malgré tout, BULB pourra apporter son assistance à l'Artiste et à l'Acheteur pour les aider à trouver une issue amiable à leur litige. BULB se tient notamment à leur disposition pour répondre à leurs questions et pourra éventuellement leur proposer des solutions pour résoudre amiablement leur litige. Le fait que l'Artiste et l'Acheteur ne soient pas parvenus à un règlement amiable ne pourra toutefois, en aucun cas, être reproché à BULB.

En tout état de cause, en cas de résolution du contrat conclu entre l'Artiste et l'Acheteur (en raison d'une faute de l'Artiste), ou d'activation d'une garantie due à l'Acheteur (ex. garantie légale des vices cachés, garantie de conformité), l'Artiste s'engage, dans les meilleurs délais, à :

- Informer BULB de la résolution du contrat conclu entre lui et l'Acheteur, ou de l'activation d'une garantie légale par l'Acheteur.
- Prendre en charge directement le litige avec l'Acheteur et procéder le cas échéant au remboursement du prix global payé par l'Acheteur, comprenant le cas échéant les frais de livraison.

BULB conservera, par ailleurs, la Commission perçue, aux fins d'indemnisation du préjudice subi par elle en raison de la faute de l'Artiste ayant conduit à la nullité ou la résolution du contrat avec l'Acheteur ou l'activation d'une garantie légale due à celui-ci.

#### **Article 19. Obligations fiscales, sociales et écocontribution**

L'Artiste, lorsqu'il vend des Œuvres via la Plateforme, est tenu de respecter des obligations fiscales et sociales, et en particulier de déclarer ses revenus issus de la vente de ses Œuvres.

Pour plus d'informations sur ses obligations, l'Artiste peut consulter les sites Internet suivants des administrations :

- [Obligations fiscales](#)
- [Obligations sociales](#)

L'Artiste est seul responsable du respect de ces obligations.

L'Artiste s'engage à fournir à BULB toutes informations nécessaires pour permettre à cette dernière d'effectuer la déclaration qui lui incombe auprès de l'administration fiscale, en sa qualité d'opérateur de Plateforme.

Plus largement, l'Artiste s'engage à respecter lors de l'utilisation de la Plateforme et des Services les dispositions légales et réglementaires en vigueur et spécialement la loi n°2020-105 du 10 février 2020 de lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (dite loi AGEC).

#### **Article 20. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

L'Artiste déclare que :

- Il n'a pas enfreint les lois et réglementations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- Il n'a pas fait l'objet de sanctions civiles ou pénales, en France ou à l'étranger, pour violation de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et qu'aucune enquête ni procédure pouvant aboutir à de telles sanctions n'est engagée à son encontre ;
- (Si applicable) à sa connaissance, aucun dirigeant ni cadre de son entreprise n'a fait l'objet de sanctions civiles ou pénales, en France ou à l'étranger, pour violation de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et qu'aucune enquête ni procédure pouvant aboutir à de telles sanctions n'est engagée à leur encontre.

L'Artiste garantit que :

- Il respecte et respectera les dispositions légales sur la lutte contre la corruption et spécialement,
  - o La Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (appelée « Loi Sapin II ») ;
  - o La Convention OCDE de 1997 ;
  - o La Convention des Nations-Unies Contre la Corruption (CNUCC) de 2003 ;



- Il n'a accordé et qu'il n'accordera, directement ou indirectement, aucun don, cadeau, paiement, rémunération ou avantage quelconque à quiconque en vue de ou en contrepartie de la conclusion des CGUS.

L'Artiste informera BULB de tout cadeau, don, paiement, rémunération ou avantage quelconque qu'il pourrait être amené, soit directement, soit indirectement à offrir à tout salarié, dirigeant ou représentant de BULB ou à toute personne susceptible d'influencer leur décision dans le cadre de l'exécution des CGUS.

Dans ce contexte, l'Artiste est informé que lors de la création de son Compte, BULB se réserve la possibilité de collecter notamment des informations de nature à s'assurer de la probité et l'intégrité des Artistes.

En cas de non-respect de la présente clause, BULB pourra résilier de plein droit avec effet immédiat et sans indemnité les CGUS.

## **OBLIGATIONS DE BULB**

---

### **Article 21. Fourniture des Services**

BULB s'engage à fournir les Services commandés par l'Artiste au titre de l'Abonnement.

BULB s'engage à mettre tous les moyens raisonnables en œuvre pour :

- Permettre la disponibilité et le fonctionnement de la Plateforme ;
- Assurer la sécurité de l'accès à la Plateforme et des Données hébergées par BULB.

### **Article 22. Marketplace**

BULB s'engage à ce que la Plateforme soit construite de manière à respecter les règles tenant à la validité des contrats conclus par voie électronique.

BULB fournit, par ailleurs, à l'Artiste les moyens techniques lui permettant de remplir son obligation d'information précontractuelle, en lui mettant à disposition des espaces lui permettant de communiquer les informations obligatoires, à savoir son Profil et la fiche produit de l'Œuvre.

BULB s'engage à transmettre toute commande de son Œuvre à l'Artiste, ainsi que toutes les informations communiquées par l'Acheteur et permettant à l'Artiste d'honorer la commande. BULB n'est pas responsable vis-à-vis de l'Artiste en cas de transmission d'informations erronées par l'Acheteur.

En cas d'exercice de son droit de rétractation par l'Acheteur, de résiliation du contrat conclu entre l'Acheteur et l'Artiste, d'activation d'une garantie légale par l'Acheteur, BULB s'engage à rembourser l'Acheteur, pour le compte et selon les instructions de l'Artiste.

BULB s'engage à transmettre à l'Artiste un récapitulatif annuel reprenant le nombre et le montant des ventes de ses Œuvres qu'il a réalisées au cours de l'année écoulée et dont BULB a connaissance.

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

---

### **Article 23. Propriété intellectuelle de BULB**

BULB est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur la Plateforme, ainsi que sur ses marques, noms de domaine, dénomination sociale et autres signes distinctifs.

Ces éléments ne sauraient être utilisés par l'Artiste, autrement que pour les besoins des présentes, sans l'autorisation expresse de BULB.

#### **Article 24. Propriété intellectuelle de l'Artiste**

L'Artiste est et reste titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les Œuvres et, plus largement, sur les Données qu'il télécharge et publie sur la Plateforme lors de l'utilisation des Services.

BULB s'engage, en particulier, à respecter les droits moraux d'auteur de l'Artiste, et plus précisément :

- son droit au nom ;
- son droit à la qualité d'auteur ;
- son droit au respect de son Œuvre.

BULB s'engage à ne pas dénaturer l'Œuvre lors de son exploitation, sa reproduction, sa représentation et / ou son adaptation dans les conditions mentionnées dans la licence ci-dessous.

Enfin, BULB attire l'attention de l'Artiste sur le fait que la vente de ses Œuvres par l'intermédiaire de la Plateforme n'emporte en aucun cas cession de ses droits patrimoniaux d'auteur au profit de l'Acheteur. L'Acheteur sera uniquement autorisé à utiliser l'Œuvre dans un cadre privé. Pour toute autre utilisation, l'Acheteur devra contacter l'Artiste aux fins de conclure une licence ou cession, selon le souhait de l'Artiste. BULB ne s'immisce en aucun cas dans la gestion de ses droits d'auteur par l'Artiste.

#### **Article 25. Licence concédée à BULB**

Lors de l'utilisation des Services, l'Artiste concède à BULB sans coût, les droits non-exclusifs, et pour le monde entier, d'utiliser, afficher, éditer, modifier, reproduire, distribuer, stocker, et préparer des travaux dérivés des Œuvres et des Données.

La présente licence est concédée dans le seul but de permettre à BULB de fournir et / ou faire la promotion de ses Services, en tous formats, sur tout support et par l'intermédiaire de tous canaux, y compris par le biais des partenaires de BULB, de sites Internet tiers ou de supports publicitaires.

#### **Article 26. Garanties de l'Artiste**

L'Artiste garantit BULB qu'il :

- Est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les Œuvres et Données publiées sur la Plateforme et concède à BULB une jouissance paisible de ces droits dans le cadre des CGUS, ou
- Dispose, *a minima*, des autorisations nécessaires auprès des titulaires des droits de propriété intellectuelle concernés, pour être en mesure de concéder à BULB une telle jouissance paisible.

L'Artiste garantit également qu'il a été autorisé par toute personne physique représentée sur son Œuvre et identifiable, pour exploiter ses droits de la personnalité, et notamment son droit sur son image, dans le cadre des Services, y compris par l'intermédiaire de BULB.

BULB se réserve le droit de solliciter la preuve de telles autorisations.

A défaut, l'Artiste garantit BULB contre tout recours et/ou réclamation qui serait introduit par une personne estimant que l'exploitation de l'Œuvre dans le cadre des Services porterait atteinte à ses droits de propriété intellectuelle ou à ses droits de la personnalité, ou serait constitutive de concurrence déloyale.

L'Artiste prendra ainsi en charge toute somme d'argent que BULB serait condamnée à payer dans ce cadre au titre d'une décision de justice ou d'arbitrage devenue définitive, ou d'une transaction.

## **DONNÉES PERSONNELLES**

---

### **Article 27. Accès aux Données**

L'Artiste peut accéder à et mettre à jour ses Données à tout moment en se connectant à son Compte.

BULB a accès à l'ensemble des Données de l'Artiste. BULB respecte dans ce cadre les conditions applicables aux Données Personnelles.

Les Visiteurs de la Plateforme et Acheteurs peuvent accéder à certaines Données de l'Artiste conformément aux CGUS.

### **Article 28. Données Personnelles de l'Artiste**

**27.1.** BULB utilise les Données Personnelles de l'Artiste en sa qualité de personne physique, notamment dans le cadre de la gestion de leurs relations commerciales et de fourniture de la Plateforme et des Services.

BULB agit en tant que responsable du traitement au sens de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

**27.2.** BULB utilise les Données Personnelles de l'Artiste aux fins notamment de :

- Limiter et sécuriser les accès à la Plateforme ;
- Prévenir les fraudes en assurant un suivi des connexions de l'Artiste ;
- Adresser des notifications à l'Artiste en lien avec la Plateforme et les Services ;
- Répondre aux demandes de contact et d'assistance de l'Artiste ;
- Analyser la navigation de l'Artiste sur la Plateforme ;
- Diffuser les Œuvres de l'Artiste ;
- Mettre en relation l'Artiste avec des Acheteurs ;
- Modérer les contenus téléchargés, diffusés ou publiés sur sa Plateforme ;
- Gérer la relation client ;
- Promouvoir ses Services ;
- Respecter ses obligations résultant de la lutte contre la corruption, le financement du terrorisme, le blanchiment de capitaux, et le trafic d'influence ;
- Gérer les réclamations et les différends.

**27.3.** L'usage des Données Personnelles de l'Artiste est justifié, selon les cas, par le consentement de l'Artiste, l'exécution des CGUS, le respect d'obligations légales et réglementaires ou les intérêts légitimes poursuivis par BULB (ex. faire la promotion de ses Services).

**27.4.** Certaines Données Personnelles demandées lors de l'utilisation de la Plateforme et des Services et, spécialement, de la création d'un Compte, sont obligatoires. En l'absence de communication des informations obligatoires, la demande de l'Artiste ne pourra pas prospérer ou la création de son Compte sera retardée.

**27.5.** Les Données sont accessibles au personnel habilité de BULB et aux prestataires (sous-traitants) auxquels recourt BULB pour fournir les Services (ex. : agence Web, hébergeur de la Plateforme et des Données, etc.). BULB ne transfère en aucun cas les Données de l'Artiste à des tiers.

**27.6.** Les Données Personnelles sont conservées pour des durées variables en fonction de la finalité de leur collecte. A titre d'exemple, les Données Personnelles demandées lors de la création du Compte sont conservées pendant toute la durée d'usage du Compte augmentée de cinq (5) suivant sa clôture.

**27.7.** L'Artiste dispose des droits d'accès, rectification, suppression et portabilité de ses Données Personnelles, ainsi que du droit de retirer son consentement, d'un droit d'opposition et de limitation à certains traitements et du droit de déterminer le sort de ses données après le décès, qu'il peut exercer en contactant BULB à l'adresse mail [contact@bulb.art](mailto:contact@bulb.art)

## **LUTTE CONTRE LES CONTENUS ILLICITES**

---

### **Article 29. Modération**

BULB est hébergeur, au sens notamment de la Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (ci-après la « **Réglementation Hébergeur** »), de toutes les Données de l'Artiste. En tant que tel, BULB n'est pas tenue par une obligation de surveillance générale des Données.

Pour autant, BULB a mis en place une modération manuelle des Données afin de détecter, tout Contenu Illicite.

Si BULB détecte des Contenus Illicites lors de ses opérations de modération, elle s'engage à les supprimer ou les rendre inaccessibles promptement.

### **Article 30. Notification**

L'Artiste peut signaler à BULB la présence sur la Plateforme de tout Contenu Illicite.

Cette notification doit être suffisamment précise et motivée pour permettre à BULB, d'établir de manière diligente et objective, l'illégalité du Contenu Illicite en question.

L'Artiste est donc tenu de compléter le formulaire en annexe 2 des CGUS et de le transmettre par courriel à BULB à l'adresse [contact@bulb.art](mailto:contact@bulb.art).

L'Artiste doit également joindre à sa notification la copie de la correspondance adressée à l'auteur du Contenu Illicite demandant le retrait ou la modification de ce contenu, à moins qu'il n'ait pu être contacté.

A défaut, BULB ne sera pas en mesure de traiter la notification et d'y répondre. BULB ne pourra être considérée comme ayant effectivement connaissance du Contenu Illicite, ni avoir pour obligation d'agir promptement pour retirer le Contenu Illicite conformément à la Réglementation Hébergeur.

BULB accuse réception de la notification reçue dans les formes précitées par courriel à l'Artiste. Elle traite la notification, manuellement, en temps opportun. BULB N'UTILISE PAS DE MOYENS AUTOMATISÉS AUX FINS DU TRAITEMENT DE LA NOTIFICATION, NI LORS DE SA PRISE DE DÉCISION.

BULB notifie sa décision à l'Artiste dans les meilleurs délais. En cas de refus d'accéder à sa demande de retrait du Contenu Illicite, l'Artiste peut saisir les juridictions compétentes pour trancher.

### **Article 31. Retrait – Information de l'auteur**

BULB s'engage à réagir promptement à toute notification d'un Artiste faite dans les formes et à première vue fondée.

Dans un tel cas, BULB informe l'auteur du Contenu Illicite de sa décision de retirer ou d'empêcher l'accès au Contenu Illicite, et des raisons justifiant sa décision, au plus tard au moment du retrait ou du blocage de l'accès.

BULB se réserve la faculté d'engager contre l'auteur du Contenu Illicite les mesures utiles, à commencer par :

- La résiliation des CGUS dans les conditions fixées par ces dernières ;
- La suppression du Compte ainsi que des accès à la Plateforme et aux Services.

## RESPONSABILITÉ

---

### Article 32. Responsabilité

**31.1.** La responsabilité de BULB ne sera engagée que :

- S'il est établi que le dommage dénoncé résulte de son propre fait ;
- S'il existe un lien de causalité direct et certain entre la faute alléguée et le dommage.

**31.2.** BULB ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tous dommages indirects ou imprévisibles de l'Artiste, ce qui inclut notamment, sans que cette liste soit limitative, tout gain manqué, perte, inexactitude et / ou corruption de fichiers ou de Données, usage non autorisée d'une Œuvre par un tiers, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de récupération des Données, atteinte à l'image ou tout autre préjudice moral.

**31.3.** Les clauses limitatives ou exclusives de responsabilité sont exclues en cas de :

- Décès ou de dommage corporel ;
- Faute lourde ou de dol.

**31.4.** Toute action dirigée contre l'Artiste par un tiers, un Visiteur ou un Acheteur, en relation ou provenant de l'exécution ou de l'inexécution de ses obligations et plus largement des CGUS par l'Artiste n'ouvre droit à aucune réparation de la part de BULB.

**31.5.** BULB NE GARANTIT PAS UN NIVEAU DE PERFORMANCE, VISIBILITÉ, RÉSULTATS OU D'ATTEINTES D'OBJECTIFS FIXÉS OU SOUHAITÉS PAR L'ARTISTE A L'OCCASION ET / OU A LA SUITE DE L'EXÉCUTION DES SERVICES.

### Article 33. Force majeure

**32.1.** Par principe, les Parties ne pourront en aucun cas être tenues responsables et aucune indemnité ne pourra leur être demandée au titre d'un quelconque manquement ou retard dans l'exécution de l'une de leurs obligations au titre des CGUS, dû à la survenance d'un cas de force majeure.

**32.2.** Ne pourra être considéré comme constituant un cas de force majeure qu'un évènement répondant à toutes les conditions ci-après :

- Cet évènement doit échapper au contrôle de la Partie qui l'invoque ;
- Cet évènement ne pouvait être raisonnablement prévu lors de l'entrée en vigueur des CGUS ;
- Les effets de cet évènement ne peuvent être évités par des mesures appropriées ;
- Cet évènement empêche l'exécution de son obligation par la Partie qui l'invoque.

**32.3.** Lorsqu'une Partie constate l'évènement, elle informe l'autre Partie, par notification écrite, dès que possible et au plus tard dans les dix (10) jours calendaires de la survenance du cas de force majeure l'empêchant d'exécuter ses obligations.

**32.4.** Les obligations dont l'exécution est rendue impossible par la survenance d'un cas de force majeure seront suspendues pendant la durée de cet évènement, sous réserve de ce qui est prévu à l'article 36 des CGUS.

**32.5.** La Partie invoquant la force majeure s'engage à prendre toutes dispositions permettant de limiter les conséquences préjudiciables de cet évènement pour l'autre Partie.

#### **Article 34. Assurance**

BULB déclare être assurée, notamment en responsabilité civile professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et s'engage à maintenir à jour toutes les polices d'assurances, pour couvrir tous les dommages causés à l'Artiste ou à tout tiers et consécutifs à l'exécution ou l'inexécution des CGUS.

### **SUSPENSION, RESILIATION, FIN DES CGUS**

---

#### **Article 35. Fin des CGUS sans manquement**

**34.1.** Les CGUS prennent fin lorsque l'Artiste souhaite clôturer son Compte.

**34.2.** L'Artiste pourra également résilier les CGUS en cas de modification substantielle de celles-ci impliquant pour l'Artiste d'effectuer des adaptations techniques ou commerciales pour se conformer à leur nouvelle version.

**34.3.** Les Parties pourront mettre un terme aux CGUS :

- En cas d'inexécution par l'autre Partie de ses obligations par suite de la survenance d'un évènement de force majeure :
  - Dont la durée excéderait deux (2) mois à compter de sa notification à l'autre Partie, ou
  - Ayant pour conséquence un retard rendant le délai d'exécution des Services incompatible avec leur objet, ou
  - Empêchant de façon définitive l'exécution des Services ;
- En cas d'engagement d'une procédure de sauvegarde, redressement ou de liquidation judiciaire de l'autre Partie, sous réserve des dispositions d'ordre public applicables.

#### **Article 36. Résiliation pour manquement**

BULB peut résilier les CGUS aux torts exclusifs de l'Artiste et, par conséquent, supprimer ses accès à la Plateforme et aux Services, en cas de manquement grave de ce dernier, à savoir si l'Artiste :

- Ne respecte pas les conditions d'accès à la Plateforme prévues par les CGUS ;
- Ne paie pas le Prix ;
- Publie des Contenus Illicites sur la Plateforme et spécialement des Œuvres dont il n'est pas titulaire des droits de propriété intellectuelle ou contrevenant aux droits sur la personnalité de tiers ;
- Détourne l'usage de la Plateforme ;
- Porte atteinte à la stabilité et la sécurité de la Plateforme et des éléments la composant ;
- Viole les droits de propriété intellectuelle de BULB ;
- Ne respecte pas ses obligations mentionnées à l'article 20 des CGUS (lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) ;
- Ne fournit pas à BULB les informations nécessaires à sa déclaration fiscale obligatoire en tant qu'opérateur de plateforme, après deux (2) rappels.

BULB informera l'Artiste des circonstances et des dispositions contractuelles justifiant sa décision par courriel. BULB mettra ainsi en demeure l'Artiste de s'expliquer et de réparer le manquement, lorsque cela est possible, dans un délai de trente (30) jours à compter de l'émission du courriel.

Pendant ce délai, BULB suspendra les accès de l'Artiste à la Plateforme et aux Services. Le compte de l'Artiste sera suspendu pour une durée minimale de soixante (60) jours en cas de manquement à son obligation de fournir à BULB les obligations nécessaires à l'établissement de sa déclaration fiscale. L'Artiste en sera informé.

Si l'Artiste n'a pas réparé le manquement dans le délai imparti, les CGUS seront résiliées par courriel adressé par BULB à l'Artiste. La résiliation prendra effet à compter de l'émission du courriel.

Si l'Artiste a réparé le manquement dans le délai imparti, BULB le réintègrera sans retard indu, en réactivant ses accès à la Plateforme et aux Services.

BULB pourra résilier les CGUS et les accès à la Plateforme et aux Services, sans délai et sans mise en demeure préalable si :

- L'Artiste viole les CGUS à plusieurs reprises ;
- Le manquement n'est pas réparable ;
- Une obligation légale ou réglementaire l'y autorise.

Dans ce cas, la résiliation prendra effet immédiatement à compter de l'émission par BULB du courriel constatant la résiliation.

TOUTE REINSCRIPTION DE L'ARTISTE SUR LA PLATEFORME PENDANT UNE PERIODE DE SUSPENSION OU A L'ISSUE DE LA SUPPRESSION DE SON COMPTE EST INTERDITE.

#### **Article 37. Sort des Données**

BULB pourra conserver les Données et, en particulier, les Données Personnelles, à l'issue de la suppression des accès et du Compte, pour prévenir tout oubli de l'Artiste de télécharger ses Données et à titre de preuve en cas de litige.

Dans ce dernier cas, les Données sont définitivement supprimées à l'issue de la durée de prescription légale.

### **CLAUSES GÉNÉRALES**

---

#### **Article 38. Intégralité de l'accord**

Les CGUS expriment l'intégralité de l'accord conclu par les Parties.

Elles se substituent à tout document antérieur échangé entre les Parties, tels que notamment courriers sous toutes formes, documentations commerciales, offres, conditions générales d'achat de l'Artiste. Aucune déclaration, représentation, promesse ou condition non contenue dans les CGUS ne peut et ne doit être admise pour contredire, modifier ou affecter de quelque façon que ce soit les termes des CGUS.

#### **Article 39. Indépendance**

Chaque Partie agit en son nom et pour son compte au titre des CGUS. Les CGUS sont dépourvues de tout *affectio societatis* et n'auront à ce titre aucun effet sur l'indépendance de chaque Partie en ce qui concerne l'exercice de son activité et la poursuite de son objet social. En particulier, elles ne pourront être interprétées comme créant entre les Parties une relation de mandat, d'associés ou un lien de subordination. Chaque Partie continue à exercer en toute indépendance sa gestion, ses droits et ses obligations et à assumer ses responsabilités.

#### **Article 40. Non-exclusivité**

Les Parties ne se réservent mutuellement aucune exclusivité. BULB pourra librement fournir ses Services à d'autres professionnels, y compris des concurrents de l'Artiste.

**Article 41. Références**

Chaque Partie peut citer le nom de l'autre Partie à titre de référence commerciale, sur tout document comme tout support pendant toute la durée des CGUS et pour une période de cinq (5) ans suivant la fin de celles-ci.

**Article 42. Nullité partielle**

Le fait que l'une quelconque des stipulations des CGUS soit ou devienne illégale ou inapplicable n'affectera en aucune façon la validité ou l'applicabilité des autres stipulations des présentes.

BULB remplacera les dispositions nulles par de nouvelles dispositions juridiquement valables et aussi près que possible du sens et du but envisagé aux plans juridique et économique.

**Article 43. Tolérance – Absence de renonciation**

Une tolérance de la part de l'une des Parties relative à l'application d'une ou plusieurs des clauses des CGUS, ne pourra jamais, quelle qu'elle ait pu en être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression de ces clauses ou encore valoir renonciation à s'en prévaloir.

**DIFFÉRENDS**

---

**Article 44. Langue applicable – Interprétation des CGUS**

Les CGUS sont rédigées en langue française.

Dans l'hypothèse où ces CGUS seraient traduites dans plusieurs autres versions linguistiques, seule la version en langue française fera foi, en particulier s'il était nécessaire, y compris pour le juge, d'interpréter les présentes.

**Article 45. Droit applicable**

Les CGUS sont soumises à la loi française.

**Article 46. Conciliation**

Tout litige ou toute contestation relative à la formation, la validité, l'interprétation ou l'exécution des CGUS devra être prioritairement réglé à l'amiable entre les Parties.

Les Parties s'engagent ainsi à trouver de bonne foi, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la survenance du litige notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'autre Partie par la Partie la plus diligente, une issue amiable, concrète, précise et réalisable.

**Article 47. Jurisdiction compétente**

**EN CAS DE LITIGE DE TOUTE NATURE ET A DÉFAUT D'ACCORD AMIABLE DANS LES CONDITIONS PRÉCITÉES, LORSQUE L'ARTISTE A ÉGALEMENT LA QUALITÉ DE COMMERCANT AU SENS DU CODE DE COMMERCE, COMPÉTENCE EXPRESSE EST ATTRIBUÉE AUX TRIBUNAUX MATÉRIELLEMENT COMPÉTENT DE RENNES, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE. CETTE COMPÉTENCE S'APPLIQUE ÉGALEMENT EN MATIÈRE DE RÉFÉRÉ.**



A défaut d'une telle qualité, les Parties s'en réfèrent aux dispositions des articles 42 et suivants du Code de procédure civile.

## **ANNEXE 1 : NOTICE D'INFORMATION AUX ARTISTES – OBLIGATIONS LEGALES VENDEUR PROFESSIONNEL**

La plateforme BULB vous permet de proposer à la vente vos Œuvres à des Acheteurs, qui peuvent avoir le statut de consommateur, au sens du Code de la consommation.

BULB agit, dans ce cas, en tant que simple intermédiaire technique et non en tant que revendeur de vos Œuvres. Vous êtes le vendeur.

A ce titre, en tant que vendeur professionnel, **vous êtes tenu de respecter un certain nombre d'obligations prévues par le Code de la consommation** et de communiquer **les informations suivantes aux Acheteurs consommateurs** :

- Les caractéristiques essentielles de l'Œuvre vendue ;**
- Le prix de vente de l'Œuvre ;**
- Les informations relatives à votre activité et à votre identité :**
  - Si vous êtes une personne physique : nom, prénom, coordonnées postales, téléphoniques et électroniques ;
  - Si vous êtes une personne morale : dénomination sociale, forme sociale, numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés, capital social, numéro de TVA intracommunautaire, coordonnées postales, téléphoniques et électroniques ;
- La date ou le délai auquel vous vous engagez à livrer l'Œuvre à l'Acheteur ;**
- L'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties légales**, notamment la garantie légale de conformité et la garantie légale des vices cachés, **et des éventuelles garanties commerciales**, ainsi que, le cas échéant, du service après-vente et les **informations afférentes aux autres conditions contractuelles** ;
- L'existence du droit de rétractation, les conditions, le délai et les modalités d'exercice de ce droit ainsi que le formulaire type de rétractation ;**
- Les informations relatives aux modes de règlement des litiges ;**
- La possibilité de recourir à un médiateur de la consommation et les coordonnées du médiateur choisi par vos soins.**

BULB met à votre disposition sur sa plateforme les fonctionnalités techniques vous permettant de décrire votre Œuvre, d'informer le consommateur du prix de vente du bien ainsi que des délais et frais de livraison applicables.

De même, BULB intègre à la plateforme le formulaire type de rétractation pour faciliter l'exercice de ce droit par le consommateur auprès de vous.

En revanche, il vous appartient en tant que vendeur professionnel de mettre à la disposition des acheteurs vos **propres conditions générales de vente (CGV)**, lesquelles devront impérativement intégrer les mentions présentées ci-dessus.

La plateforme BULB intègre une fonctionnalité vous permettant de télécharger vos CGV afin de les mettre à la disposition des Acheteurs.

## ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE NOTIFICATION DE RETRAIT DE CONTENU ILLICITE

Identification du notifiant \*:*Notifiant personne physique :*

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

*Notifiant personne morale :*

Forme sociale : \_\_\_\_\_

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

*\* L'identification du notifiant n'est pas obligatoire si ce dernier souhaite signaler une infraction liée à de la pédopornographie.*

Contenu illicite :

Description du contenu illicite : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse électronique (URL) du contenu illicite : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

A défaut, éléments permettant de localiser précisément le contenu illicite sur la plateforme : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Motifs légaux de retrait du contenu litigieux :

- Injures, diffamation
- Atteinte à la propriété intellectuelle (droit d'auteur, dessin et modèle, marque...)
- Apologie, négation, banalisation de crimes contre l'humanité
- Apologie du terrorisme, provocation d'actes de terrorisme
- Incitation à la haine raciale
- Incitation à la haine à l'égard de personnes à raison de leur sexe, orientation sexuelle, genre
- Incitation à la haine à l'égard de personnes à raison de leur handicap
- Incitation à la pornographie enfantine
- Incitation à la violence, aux violences sexuelles et sexistes
- Atteintes à la dignité humaine

Autres : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

La présente notification est accompagnée de la correspondance adressée à l'auteur du contenu illicite lui demandant le retrait ou la modification de ce contenu :

 Oui  Non

En cas de réponse négative, l'auteur a-t-il pu être contacté ?

 Oui  Non

En soumettant la présente notification, je déclare, en toute bonne foi, que les informations et allégations précitées, sont, selon moi, exactes et complètes.